

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 2021

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, BURG Daniel, LEBEAU Marie-José, LE GOUGNE Véronique, REISS Daniel, ROESCH Caroline, SANDER Aline, WENDLING Cyril.

Absent : Monsieur Didier JULIANI

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cyril WENDLING est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

3. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2021

Par délibération du 05/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- | | |
|--|----------------|
| - Taxe d'habitation 2020 | 3,98 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2020 | 4,00 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2020 | 17,00 % |

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 17,17 % (soit le taux communal de 2020 : 4,00 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB 4,00 % + 13,17%),

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- | | |
|--|----------------|
| - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2021 | 17,17 % |
| - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2021 | 17,00 % |

4. ATTRIBUTION DES LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune possède quelques dizaines d'ares de forêts composées de plusieurs essences. Beaucoup de ces arbres sont vieillissants et il serait utile de faire des coupes partielles pour assurer le repeuplement de cette parcelle forestière.

Il est ainsi proposé de vendre ce bois, au prix de 60 € le lot ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de bois de chauffage communal aux particuliers à savoir : BURG Daniel, BURG Patrick, BURG Marie-Thérèse, SCHAEFER Daniel, BURG Didier, HIRSH Martial.
- **FIXE** à 60 € le lot de bois de chauffage.

Adoptée à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION « 1 ROSE 1 ESPOIR »

Clément JUNG, fait part aux conseillers d'une demande de subvention réceptionnée en mairie pour l'association « 1 Rose 1 Espoir ».

Cette initiative rassemble hors contexte sanitaire motards et bénévoles investis dans la lutte contre le cancer, qui proposent de foyers en foyers une rose contre un don.

Pour le moment, aucune information n'est à ce jour certifiée que cette action pourrait se tenir comme d'ordinaire.

Le Maire propose néanmoins de participer en proposant une subvention à hauteur de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCORDE la subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y relatifs

(Adoptée à l'unanimité)